



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2024-0025

D É C I S I O N

Portant avenant au contrat de maintenance et de support du logiciel Libriciel pour l'utilisation de I-Parapheur, Pastell et Pastell Extension Chorus Pro pour la CC ACVI

CC ACVI / LIBRICIEL SCOP

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour les actes relatifs aux conventions, contrats de maintenance et d'entretien des matériels et licences informatiques (logiciels, photocopieurs, ascenseurs, téléphone...),

Vu la décision DC2022-0155 du 14 décembre 2022 approuvant le contrat de maintenance et de support du logiciel Libriciel,

Considérant la nécessité d'intégrer l'extension Pack-Urbanisme au contrat de maintenance et de support du logiciel Libriciel pour l'utilisation de I-Parapheur, Pastell et Pastel Extension Chorus Pro par la CC ACVI,

Considérant les termes de l'avenant 1 du contrat de maintenance et de support tels que proposés par la société LIBRICIEL SCOP sise 140 Rue Aglaonice de Thessalie – CASTELNAU-LE-LEZ (34170), SIRET 491 011 698 00033 et représentée par Monsieur Frédéric LOSSERAND, son Président Directeur Général,

Considérant que l'avenant 1 au contrat prend effet à partir du 01 octobre 2023,

D E C I D E

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'avenant 1 d'intégration de l'extension Pack-Urbanisme au contrat de maintenance et de support du logiciel Libriciel avec la société LIBRICIEL SCOP sise 140 Rue Aglaonice de Thessalie – CASTELNAU-LE-LEZ (34170), SIRET 491 011 698 00033,

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que les prestations décrites dans le présent avenant sont déterminées sur la base d'un montant de rémunération annuel pour la maintenance de 480.00-€ HT (quatre cent quatre-vingt euros hors taxes – TVA en vigueur en sus), proratisé pour les 5 mois de la période en cours à 266.66-€ HT (deux cent soixante-six euros et soixante-six centimes hors taxes – TVA en vigueur en sus), et d'un montant annuel pour le support téléphonique et Help-Desk de 160.00-€ HT (cent soixante euros HT – TVA en vigueur en sus), proratisé pour les 5 mois de la période en cours à 66.66-€ HT (soixante-six euros HT – TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 3 : DE PRECISER que cet avenant est conclu à partir du 01 octobre 2023,

ARTICLE 4 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Fait à Argelès-sur-Mer, le 26/02/2024,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture

Le président

Antoine PARRA

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240226-DC2024-0025-AR
Date de télétransmission : 29/02/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.

3 impasse de Charlemagne - 66704 ARGELES SUR MER CEDEX

CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

3 Impasse Charlemagne
BP 90103
66704 ARGELES-SUR-MERNuméro Siret : 20004360200016
Notre référence : CCALBER_CM_PU

Castelnau-le-Lez Le, 19/10/23

AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SUPPORT**OBJET**Le présent avenant n°1 au contrat de maintenance et de support
a pour objet d'intégrer l'extension *à partir du 01/10/2023.***GENERALITES**Le présent avenant n°1 est rendu exécutoire à compter du renouvellement du contrat soit le *01/10/2023*
Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables**MONTANT DU CONTRAT AUGMENTE DE L'AVENANT**

Libriciel:extension Pack-Urbanisme-Période du 01/10/2023au28/02/2024	à		Montant HT
Pack Urbanisme : maintenance (480€ht annuels):5 mois	à	200,00	Montant HT
Support téléphonique et Help-Desk Pack Urbanisme(160€ht annuels):5moi	à	66,66	Montant HT

A partir du 01/03/2024, les montants annuels s'appliqueront.

Représentant de la collectivité :

Libriciel SCOP SA

Nom et Prénom :

Frederic LOSSERAND, Président Directeur Général

Fait à

Argelès-sur-Mer

le :

*26/02/2024*Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE

LIBRICIEL SCOP SA

140 rue Aglaonice de Thessalie
34170 CASTELNAU LE LEZ

Tél : 04 67 65 96 44 Mail : contact@libriciel.coop

Siret : 491 011 698 00033 - Ape 6202B

Accusé de réception en préfecture

066-200043602-20240226-DC2024-0025-AR

Date de télétransmission : 29/02/2024

Date de réception préfecture : 29/02/2024